

Salariés et aidants familiaux : comment accompagner ces invisibles dans les entreprises ?

Le saviez-vous ? Sur 8 millions de Français aidant un proche en situation de dépendance, 47 % ⁽¹⁾ exercent une activité professionnelle. Une réalité dont les employeurs n'ont bien souvent pas conscience, alors que cela impacte leurs salariés. Explications avec Arnaud Trenta, sociologue du travail.

SOMMAIRE

- [Pourquoi les salariés aidants familiaux sont-ils invisibles en entreprise ?](#)
- [Les aidants au travail, des droits méconnus](#)
- [Quels sont les enjeux pour l'entreprise d'accompagner les salariés aidants ?](#)
- [Comment les entreprises peuvent-elles agir pour soutenir les salariés aidants ?](#)
- [L'Essentiel de l'article](#)

Aujourd'hui en France, environ **5 millions** ⁽²⁾ de salariés endosseraient le **rôle d'aidant familial** auprès d'un proche (enfant, conjoint, parent, etc.).

1 Pourquoi les salariés aidants familiaux sont-ils invisibles en entreprise ?

Beaucoup de salariés estiment que leur rôle d'aidant relève de la **sphère personnelle**. « *La plupart ne veulent pas qu'on éprouve de la pitié à leur égard ou être stigmatisés* », souligne Arnaud Trenta, sociologue du travail.

Pourtant, les mêmes salariés reconnaissent que leur engagement **impacte directement** leur vie professionnelle. « *Mais ils craignent d'être discriminés en se voyant confier moins de responsabilités, et que cela ait des retombées négatives sur leur carrière* », précise le chercheur.

Chiffre-clé

39 % ⁽³⁾ des aidants considèrent que l'aide apportée à leur proche a un **impact négatif** sur leur vie professionnelle.

2 Les aidants au travail, des droits méconnus

Une étude Ipsos-Macif de 2020, montre que près de **50 %** des salariés aidants ⁽⁵⁾ ignorent leur **droit à des congés et aides** spécifiques liés à leur situation.

« *Cette méconnaissance s'explique en partie par le fait que les entreprises n'ont pas encore pris la pleine mesure de la réalité du rôle d'aidant dans notre société, et n'ont donc pas mis en place de dispositif permettant de sensibiliser et d'accompagner les salariés concernés au travail* », explique le sociologue.

Pourtant, plusieurs types de congés existent :

- le **congé du proche aidant** (depuis le 1er octobre 2020) qui dure **trois mois** et permet de s'occuper d'une **personne handicapée** ou faisant l'objet d'une **perte d'autonomie** d'une particulière gravité (maladie d'Alzheimer, de Parkinson, paralysie, cancer...). Ce congé indemnisé peut être pris en une seule fois ou fractionné ;
- le **congé de présence parentale** qui permet de cesser son activité professionnelle pour donner des soins à **son enfant à charge handicapé, accidenté ou malade** ;
- le **congé de solidarité familiale** qui permet de vous absenter pour assister un **proche en fin de vie**.

Chiffre-clé

Lorsque la charge devient trop lourde, **67 %** ⁽²⁾ **des salariés utilisent leurs congés payés ou leur RTT** afin d'assumer leurs responsabilités d'aidant.

3 Quels sont les enjeux pour l'entreprise d'accompagner les salariés aidants ?

Seuls **31 %** ⁽⁴⁾ **des dirigeants** d'entreprise se disent en mesure d'estimer le nombre de leurs salariés qui aident un proche, quand **50 %** déclarent qu'il n'y en a aucun au sein de leur société. Pourtant, pour le seul secteur privé, les aidants représenteraient **18 %** ⁽³⁾ **des salariés**.

Le travail contribue à maintenir un équilibre de vie : il leur permet d'échapper à leur rôle d'aidant et de tenir en existant pour eux-mêmes.

Arnaud Trenta, sociologue du travail.

Un impact réel sur le quotidien professionnel des aidants

Les nombreuses tâches quotidiennes incombant au rôle d'aidant peuvent impacter le travail du salarié et notamment « *de ceux disposant de moins de ressources, qui vont souvent s'investir davantage auprès du proche en effectuant de nombreuses tâches par eux-mêmes* », déclare le sociologue.

Ainsi, les salariés aidants déclarent qu'aider un proche engendre **absentéisme** au travail (59 %) ⁽²⁾, **démotivation** (48 %), **difficultés à se concentrer** (45 %), **réduction du nombre d'heures travaillées** (29 %), davantage de **télétravail** (14 %) ou encore des **arrivées tardives** le matin ou des **départs plus tôt** l'après-midi (33 %).

« 10 % ⁽⁵⁾ **des aidants familiaux salariés se mettent même en arrêt maladie pour pouvoir aider leur proche**, observe Arnaud Trenta. **Les soutenir contribue à lutter contre l'absentéisme et à les motiver davantage dans leurs missions, mais permet aussi de les maintenir dans l'emploi** », affirme le sociologue.

4 Comment les entreprises peuvent-elles agir pour soutenir les salariés aidants ?

« Les entreprises devraient adopter une politique active en faveur des aidants et se montrer plus solidaires. Elles ont un rôle à jouer autour de la diffusion de l'information et de la mise en place d'aménagements du temps de travail (autorisations d'absence, télétravail, flexibilité des horaires, [dons de RTT et congés entre salariés](#), etc.). Le nouveau congé de proche aidant peut être une porte d'entrée pour libérer la parole et ouvrir le dialogue sur la question », conclut le sociologue. Une question qui devrait prendre de l'ampleur dans les dix prochaines années avec le **vieillessement de la population** et **l'augmentation des maladies chroniques**. On estime qu'un actif sur quatre ⁽⁶⁾ sera un aidant en 2030.

À savoir

83 % ⁽⁶⁾ des Français pensent d'ailleurs que les entreprises devraient **davantage soutenir et accompagner** les salariés aidants.

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

- Les salariés aidants sont peu identifiés en entreprise.
- Être aidant a un impact sur la vie professionnelle du salarié.
- Avoir une politique active en faveur des aidants est bénéfique pour les entreprises.
- Le nouveau congé de proche aidant est une porte d'entrée pour libérer la parole.

Sources :

(1) Anesm, [Le soutien des aidants non professionnels](#), 2014

(2) Handicap.fr, [20 % de salariés aidants : manager l'aidance, urgence !](#), 2020

(3) Le comptoir de la nouvelle entreprise, [Comment agir pour les salariés aidant un proche dépendant ?](#), 2017

(4) La Maison des Aidants, [Les salariés aidants : plus de solidarité de la part des entreprises](#), 2019

(5) Ipsos-Macif, *Enquête nationale aidants - 2020*

(6) Prix entreprise & salariés aidants, [Enjeux et chiffres clés](#), 2017
